



Compromis de vente et fin de bail urgent

Par **lyreco**, le **22/12/2010** à **15:05**

Bonjour,
onjour,

nous sommes locataires dans une maison - notre fin de bail est 1 mars le propriétaire nous a donné notre congé pour fin fevrier 2011 - nous avons signé un compromis de vente comment cela se passe t il si nous ne pouvons ammenager dans notre maison achetée qu apres la date de fin de bail

de plus mon épouse est enceinte

il nous oblige aussi un huissier pour le etat des lieux alors qu il n y en avait pas pour l entree qui paie les frais

c'est une location de maison meublée.

merci de votre precieuse aide nous sommes bien inquiets

Par **fabienne034**, le **22/12/2010** à **16:53**

pas d'état des lieux d'entrée= pas d'état des lieux de sortie

pour tout savoir sur le congé du bailleur:

<http://www.fbls.net/lettreslocatairesproprietaires.htm>

il faut exiger que les délais soient respectés sur le compromis de vente

pour tout savoir sur le compromis de vente

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **Marion2**, le **22/12/2010** à **17:18**

[citation]***pas d'état des lieux d'entrée= pas d'état des lieux de sortie***

[/citation]

Il n'a pas été dit clairement qu'il n'y a pas eu d'état des lieux d'entrée !

On peut comprendre également qu'il n'y avait pas d'huissier pour l'état des lieux d'entrée.